



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pakistan

Question écrite n° 336

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le Premier ministre sur le rôle exact du ministère de la défense dans la négociation d'un contrat d'armement. Il lui demande en particulier de bien vouloir lui indiquer pour quelle raison le ministre de la défense François Léotard a insisté auprès de DCN-I pour imposer, à la dernière minute, deux intermédiaires dans la négociation sur la vente des sous-marins Agosta au Pakistan, ce qui a conduit à l'augmentation de quatre points de la part des frais commerciaux exceptionnels (FCE).

Texte de la réponse

Les circonstances dans lesquelles sont intervenues la signature, le 21 septembre 1994, et l'exécution d'un contrat prévoyant la fourniture de trois sous-marins de classe Agosta par la France au Pakistan font l'objet d'une enquête judiciaire, dont il convient, à ce jour, d'attendre les conclusions. Dans le cadre de cette enquête, le ministère de la défense se tient bien entendu à la disposition des magistrats instructeurs pour répondre à leurs diverses sollicitations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 336

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4227

Réponse publiée au JO le : [21 août 2012](#), page 4791